

Zone M-212

La zone M-212 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type M (mixtes), elle comprend un mélange de commerces et résidences.

Elle comprend les propriétés situées entre le 7150 et le 7204 boulevard Sainte-Anne.

Disposition particulière:

Les propriétés commerciales, industrielles, et résidentielles de 5 logements et plus contiguës au boulevard Sainte-Anne sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour en savoir davantage, voir la fiche d'information intitulée « PIIA » et voir à la section « boulevard Sainte-Anne ».



NORMES D'IMPLANTATION

DIMENSIONS (M)

HAUTEUR MAXIMALE	9
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	12
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	2
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	6
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	6
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	15

Le présent document est fourni à titre informatif seulement et ne vise aucunement à supplanter les règlements d'urbanisme.

CLASSES D'USAGES

M-212

HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	●
	H-2 Unifamiliale jumelée	●
	H-3 Bifamiliale isolée	●
COMMERCE ET SERVICES	C-1 Accommodation	●
	C-2 Détail, administration et service	●
	C-6 Restauration	●
INDUSTRIE	I-1 Industrie légère	*
	I-4 Artisanale	*
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●
	R-2 Récréation intensive	●

Disposition particulière: Les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permises dans cette zone.

*L'implantation de ces usages doit être accompagné de mesures qui assurent une saine cohabitation des différentes fonctions.